



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 26-28 février 2024

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 26 janvier 2024	WFP/EB.1/2024/6-A/3
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – Tchad (2024–2028)

Durée	1 ^{er} mars 2024–31 décembre 2028
Coût total pour le PAM	2 647 685 491 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Le Tchad compte 17,4 millions d'habitants, dont 2,1 millions sont fortement touchés par l'insécurité alimentaire, selon les dernières données du Cadre harmonisé; en outre, au moins un enfant sur trois souffre de malnutrition. Moins de la moitié de la population a les moyens de se procurer des aliments nutritifs, et bien que les Tchadiens fassent partie des populations les plus vulnérables face aux changements climatiques et les plus exposées à l'insécurité alimentaire dans le monde, la plupart d'entre eux ne bénéficient pas de filets de protection sociale.

Les déplacements de population, des conditions socioéconomiques difficiles et le manque de protection sociale sont les trois principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. D'après les données de mi-2023, le Tchad accueille plus de 972 000 réfugiés provenant de pays voisins – République centrafricaine, Cameroun, Nigéria et Soudan –, dont plus de 382 000 personnes arrivées du Soudan entre avril 2023, lorsque le conflit a éclaté, et la mi-septembre 2023. Parallèlement, plus de 250 000 Tchadiens sont déplacés à l'intérieur du territoire, et bon nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de pourvoir seuls à leurs besoins alimentaires. Les difficultés socioéconomiques du pays se traduisent par une grande pauvreté et un taux de chômage élevé conjugué à une hausse des prix des denrées alimentaires, et l'accès aux programmes de protection sociale, même les plus élémentaires, est extrêmement faible.

Coordonnateurs responsables:

Mme M. Van der Velden
Directrice régionale par intérim
Afrique de l'Ouest
courriel: margot.vandervelden@wfp.org

M. P. Honnorat
Directeur de pays
courriel: pierre.honnorat@wfp.org

Malgré ces fragilités, les possibilités ne manquent pas d'aider le Tchad à préserver l'environnement favorable à la protection des réfugiés qui a été instauré dans le pays, de contribuer à un développement inclusif, durable et pacifique et de soutenir sa progression sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Le PAM dispose également d'une certaine marge de manœuvre pour concrétiser davantage l'approche fondée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix au Tchad.

Au titre du présent plan stratégique de pays pour 2024-2028, le PAM continuera de pourvoir directement aux besoins des ménages et des communautés les plus vulnérables touchés par des crises en leur fournissant une aide d'urgence ciblée non assortie de conditions. Le PAM restera attentif aux besoins engendrés par la poursuite des déplacements et l'afflux de réfugiés au Tchad.

Durant la mise en œuvre du plan, le PAM mettra davantage l'accent sur les programmes de résilience, les mesures d'anticipation et les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, en particulier les activités d'alimentation scolaire, qui apportent des réponses plus durables aux situations d'insécurité alimentaire récurrentes, chroniques et persistantes, notamment pendant la période de soudure.

Le PAM s'attachera de plus en plus à stimuler la production locale et la consommation d'aliments nutritifs, en apportant notamment un appui aux femmes et aux petits exploitants, en vue de transposer à plus grande échelle les approches communautaires visant à prévenir la malnutrition.

Parallèlement au Gouvernement tchadien et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PAM s'efforcera de mettre en place des solutions durables en matière de sécurité alimentaire pour les populations déplacées de très longue date et les communautés d'accueil. Le PAM investira également dans des activités de renforcement des capacités nationales et dans l'élaboration de politiques visant la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, la protection sociale adaptative et la gestion de la nutrition, en tirant parti de l'innovation.

Le présent plan stratégique de pays est l'aboutissement d'un processus de consultation auquel ont pris part les bénéficiaires du PAM, le Gouvernement, les communautés et d'autres parties prenantes du PAM au Tchad. Il a bénéficié des éclairages de l'évaluation du plan stratégique du Tchad pour 2019-2023 et correspond bien aux cinq effets directs stratégiques du PAM et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le Tchad, qui traduit sur le plan opérationnel le plan national de développement du Tchad et le Programme 2063 de l'Union africaine.

À la faveur des effets directs ci-après, le plan stratégique de pays contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 2, 4, 5 et 17:

- *L'effet direct 1* vise à renforcer les interventions en cas de crise face à l'augmentation des situations d'urgence provoquées par les déplacements de population et à une demande accrue d'assistance à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- *L'effet direct 2* présente la stratégie envisagée pour étendre le programme d'alimentation scolaire et améliorer l'approche communautaire de prévention de la malnutrition.
- *L'effet direct 3* prévoit de renforcer l'appui aux moyens d'existence, en mettant l'accent sur des solutions durables et en assurant l'adaptabilité et la résilience face aux chocs climatiques.
- *L'effet direct 4* est consacré au renforcement des capacités et aux systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs.
- *L'effet direct 5* vise à poursuivre la fourniture de services de logistique et d'achats et à assurer le maintien des vols humanitaires à l'appui des interventions d'urgence.

Pour atteindre ces objectifs tout en respectant ses engagements en faveur des stratégies axées sur les personnes et à l'égard des principes humanitaires, le PAM renforcera ses partenariats financiers et opérationnels et recherchera des synergies entre les politiques avec des institutions financières internationales, des établissements universitaires, la société civile, des organisations non gouvernementales, les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités des Nations Unies et organismes nationaux. Le PAM améliorera également la production de données probantes, investira davantage dans les mécanismes communautaires de remontée de l'information, mettra à nouveau l'accent sur la protection et la prise en compte des conflits, et appliquera rigoureusement des méthodes de gestion des risques.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Tchad (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/3), pour un coût total pour le PAM de 2 647 685 491 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. La République du Tchad est un pays sahélien enclavé, à faible revenu et à déficit alimentaire¹. Sa population, estimée à 17,4 millions de personnes, se concentre dans les régions rurales du centre et du sud, où la malnutrition aiguë est très répandue, tandis que le nord du pays est vaste, aride et peu peuplé². Cinquante-six pour cent de la population a moins de 18 ans³.
2. Riche en pétrole et en ressources naturelles, le Tchad est néanmoins un pays en développement très endetté, dont les dépenses en matière de sécurité et la dépendance à l'égard des importations sont élevées. En 2022, l'inflation des prix des céréales a atteint 184 pour cent, et on estime que 600 000 personnes supplémentaires ont basculé dans l'extrême pauvreté⁴. Selon l'indice de développement humain, le Tchad se classe au 190^e rang sur 191 pays. Pourtant, dans ses perspectives économiques à moyen terme de 2023, le Fonds monétaire international prévoit une amélioration progressive des rentrées nettes du Gouvernement provenant des recettes pétrolières et non pétrolières⁵.
3. Le pays accueille plus de réfugiés que n'importe quel autre pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique centrale; les personnes ayant trouvé refuge au Tchad proviennent des pays voisins – Cameroun, République centrafricaine, Nigéria et Soudan. Le conflit qui a éclaté au Soudan en avril 2023 a eu un impact multidimensionnel sur le Tchad où le nombre de réfugiés soudanais a doublé en quatre mois pour atteindre 600 000 personnes, ce qui a porté le nombre total de réfugiés au Tchad à 972 000⁶. L'augmentation du nombre d'escarmouches aux frontières et l'ampleur des risques que font courir les groupes armés non étatiques ont aggravé l'insécurité. Les violences intercommunautaires sont aussi en hausse, notamment dans la province du Lac, dans le bassin du Lac Tchad. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a augmenté, passant de 165 314 en 2018 à plus de 250 000 en 2023⁷.
4. Dans un pays où 95 pour cent de l'agriculture est tributaire des précipitations⁸ et où les emplois de 80 pour cent de la population active sont liés aux systèmes alimentaires, la fréquence des sécheresses et des inondations expose les ménages à une forte vulnérabilité saisonnière⁹. Au Tchad, l'un des pays au monde les plus vulnérables face aux changements climatiques, la hausse des températures enregistrées dans certaines régions est 1,5 fois supérieure à la moyenne mondiale¹⁰. Parallèlement, les précipitations saisonnières (de juillet à septembre) dépassent la moyenne annuelle à long terme depuis 2018. En 2022, les

¹ Le produit intérieur brut par habitant était de 1 668 dollars en 2022. Source: Banque mondiale. 2022. [PIB par habitant, \(\\$ PPA internationaux courants\) – Chad](#).

² Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques. 2023. [Indicateurs démographiques](#).

³ Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2020. [MICS6-Tchad, 2019, Rapport final](#).

⁴ Groupe de la Banque africaine de développement. 2023. [Perspectives économiques du Tchad](#).

⁵ Fonds monétaire international. 2023. [Chad Country Report No. 23/7](#).

⁶ D'après les données mises à jour à la mi-septembre 2023.

⁷ Toutes les données sur les réfugiés proviennent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et celles sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays de l'Organisation internationale pour les migrations. Les chiffres sont disponibles sur le [portail des données opérationnelles du HCR](#) (consultés le 11 août 2023) et sur la [matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations](#).

⁸ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2021. *When the desert becomes flooded – Climate Change in Chad*.

⁹ [Population du Tchad et taux de croissance démographique](#) (Estimations des Nations Unies, 2023, page Web en anglais uniquement).

¹⁰ Le Tchad se classe 184^e sur 185 pays: [GAIN Vulnerability to Climate Change Index](#) (en anglais uniquement).

inondations qui ont frappé le Tchad – les pires depuis 40 ans – ont fait plus d'un million de sinistrés, dévasté 465 000 hectares de terres cultivées et provoqué une crise majeure dans la capitale. Cette même année, le Tchad a également connu la pire période de soudure de ces dix dernières années.

5. La demande d'assistance humanitaire est extrêmement forte et dépasse régulièrement les capacités et les ressources disponibles pour y répondre. Parallèlement, la population ne peut pas se passer d'une aide humanitaire et seule une très faible partie bénéficie d'une protection sociale. Le système éducatif est confronté à des problèmes chroniques: 57 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, tandis que la moyenne de la région subsaharienne est de 19 pour cent¹¹. Le taux moyen d'achèvement des études primaires est de 46,9 pour cent, mais celui des filles est inférieur (40 pour cent) parce que 61 pour cent d'entre elles se marient avant l'âge de 18 ans et que l'incidence des grossesses précoces est élevée¹². L'accès aux soins de santé est également limité et inégal.
6. La prévalence du VIH diminue régulièrement depuis 2000¹³. Le Tchad bénéficie d'une procédure accélérée du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Toutefois, les efforts déployés pour gérer et prévenir la transmission demeurent limités en raison de la faible couverture des traitements antirétroviraux, notamment chez les hommes (68 pour cent) et les enfants (35 pour cent)¹⁴.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. Le Tchad a réalisé deux examens nationaux volontaires relatifs à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), dont le dernier a eu lieu en 2021. Il en est ressorti que les résultats obtenus étaient mitigés, et notamment que 1,6 pour cent seulement de la population bénéficiaient d'une protection sociale¹⁵.
8. En 2022, au vu des progrès globaux réalisés au regard des ODD, le Tchad se classait en dernière position selon le score de l'Indice des ODD, qui mesure les résultats obtenus globalement par chaque État membre des Nations Unies au regard des 17 ODD¹⁶.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

9. *Accès à l'alimentation.* En 2022, les taux d'insécurité alimentaire aiguë étaient particulièrement élevés parmi les réfugiés (62 pour cent), les personnes déplacées à l'intérieur du pays (40 pour cent), les ménages dirigés par une femme (57 pour cent) et les personnes exposées à une vulnérabilité saisonnière (43 pour cent). Chaque année, plus de 500 000 enfants risquent de souffrir de malnutrition grave pendant la période de soudure (de juin à septembre)¹⁷.

¹¹ UNICEF. 2022. *Country Office Annual Report 2021: Chad*.

¹² Ibid.

¹³ Banque mondiale. 2023. *Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans) – Tchad*. Graphique établi à partir des estimations de l'ONUSIDA, consulté le 17 août 2023.

¹⁴ ONUSIDA. 2022. *Profil de pays – Tchad*.

¹⁵ Ministère de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale. 2022. *Examen national volontaire 2021*.

¹⁶ *Rapport sur le développement durable de 2022, classement de la performance générale des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies (en anglais)*.

¹⁷ Analyse du PAM des données du Cadre harmonisé couvrant la période allant de mars 2017 à mars 2023.

10. Selon l'analyse réalisée en 2022 par le module mondial de la protection, les déplacements forcés exercent sur des ressources déjà rares une pression accrue dont les effets affectent la cohésion sociale¹⁸. Les conflits intercommunautaires se sont multipliés, provoquant des déplacements de population et détruisant nombre d'actifs et d'activités génératrices de revenus.
11. *Élimination de la malnutrition*. Au niveau national, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 8,6 pour cent, mais dans 15 des 22 provinces du pays, les taux sont supérieurs à 10 pour cent et dépassent le seuil d'urgence de 15 pour cent dans trois provinces¹⁹. Chaque année depuis 2020, plus de deux millions de personnes en moyenne vivent en situation d'insécurité alimentaire grave pendant la période de soudure, et la population de 17 départements se trouve en situation de crise (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), voire pire.
12. Le Tchad fait face au triple fardeau de la malnutrition: taux élevés de dénutrition, carences en micronutriment – notamment chez les femmes et les filles en âge de procréer et chez les enfants–, et obésité. Selon le classement de l'Organisation mondiale de la Santé, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans atteint un niveau élevé (28 pour cent), et l'émaciation un niveau moyen (8,6 pour cent). Les premiers résultats de l'étude de 2022 sur les moyens de combler les déficits en micronutriments²⁰ indiquent que 49 pour cent des ménages n'ont pas les moyens de se procurer des aliments nutritifs.
13. *Productivité et revenus des petits exploitants*. La productivité des petits exploitants est irrégulière et insuffisante, et se ressent du manque d'infrastructures adaptées et de la mauvaise gestion de la fertilité des sols, d'un accès limité des petits exploitants, notamment des femmes, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, à la terre, d'un manque de connexion aux marchés, au crédit et à d'autres sources de financement, et de la fréquence des catastrophes liées au climat.
14. *Systèmes alimentaires*. Le Tchad connaît un déficit annuel de 276 911 tonnes de céréales, même en tenant compte des importations²¹. Parmi les problèmes macroéconomiques qui nuisent aux efforts déployés pour améliorer la quantité et la qualité des produits alimentaires disponibles et réduire l'inflation des prix alimentaires en 2023, on peut citer la baisse des échanges et la faiblesse des chaînes d'approvisionnement. L'instabilité qui règne dans les pays voisins paralyse les activités de transport terrestre et transfrontière, entraînant une hausse des coûts des transactions. La faiblesse des systèmes de crédit, la mauvaise gestion des ressources hydriques et le manque de techniques et d'outils modernes pèsent également sur la production, et faute de capacités d'entreposage suffisantes, les familles ont chaque année des difficultés à se prémunir contre les aléas de la période de soudure.
15. Au Tchad, les femmes jouent un rôle primordial dans les systèmes alimentaires; toutefois dans un pays où la division des rôles est marquée, les femmes pâtissent d'un accès limité à la terre, à la technologie et au crédit et sont sous-représentées dans les structures de gouvernance²².

¹⁸ Global Protection Cluster. 2022. *Analyse de protection. Tchad – Région du Lac*.

¹⁹ Ministère de la santé publique et de la prévention. 2022. *Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective: SMART 2022. Rapport final*.

²⁰ PAM. *Fill the Nutrient Gap Analysis: Chad 2022* (non publié).

²¹ HCR et PAM. 2021. *Enquête nutritionnelle SENS Tchad 2021: Rapport final*.

²² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Communauté économique des États de l'Afrique centrale. 2021. *Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural: République du Tchad*.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

16. *Renforcement des capacités.* Les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe sont coordonnées par le Gouvernement, dont les capacités dans ce domaine doivent être considérablement renforcées, notamment en ce qui concerne l'alerte rapide et l'adoption de systèmes d'information adaptatifs.
17. *Cohérence des politiques.* L'instabilité politique et les déficits de capacités du Tchad freinent la mise en œuvre des directives de politique générale.
18. *Diversification des sources de financement.* La communauté internationale finance la plupart des interventions réalisées au Tchad pour faire face à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition, aux catastrophes naturelles et aux déplacements, tandis que le Gouvernement joue un rôle de coordination et de planification. Les difficultés que connaît actuellement le Gouvernement pour mobiliser des fonds et avoir accès à des financements souples constituent un obstacle majeur à l'amélioration de ses capacités de prévention, de coordination et de réaction face aux crises.
19. *Renforcement des partenariats mondiaux.* En 2022, le Tchad a conclu avec les créanciers publics et privés un accord de traitement de la dette au titre du Cadre commun du Groupe des 20 – le premier du genre – destiné à lui ménager une marge de manœuvre budgétaire pour faire face à ses besoins considérables en matière de réformes structurelles, de dépenses sociales et d'investissement.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

Réalisations

20. Pendant toute la durée du dernier PSP, le PAM est parvenu à préserver la souplesse de ses opérations, en revoyant à la hausse ou à la baisse une assistance intégrée adaptée aux besoins des bénéficiaires les plus vulnérables. L'utilisation massive de transferts de type monétaire en 2022 a permis au PAM de disposer d'une souplesse et d'une rapidité d'intervention encore plus grandes et a soutenu l'économie, tant au niveau local que national.
21. La souplesse des opérations du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) et le maintien de ses crédits budgétaires ont permis de mener une action humanitaire commune et contribué à la construction et à la remise en état d'ouvrages d'infrastructure indispensables.
22. Les activités de suivi du PAM ont fait apparaître que si, globalement, la sécurité alimentaire de la population s'était considérablement détériorée depuis 2019, les scores de consommation alimentaire des participants au programme de résilience du PAM étaient restés stables ou s'étaient améliorés entre 2019 et 2022. Pendant cette période, le programme en faveur de la résilience avait permis aux bénéficiaires, soit plus de 400 000 personnes, de s'alimenter plus régulièrement, plus fréquemment et de manière plus diversifiée. Soixante-quinze pour cent des participants indiquaient que les actifs créés dans le cadre de ce programme avaient rendu leurs conditions de vie un peu plus supportables et amélioré leur environnement naturel ainsi que leur accès aux marchés et aux services de base²³. Grâce aux travaux entrepris pour articuler l'aide humanitaire, le

²³ Données du Programme intégré du PAM en faveur de la résilience au Sahel (mise à jour de décembre 2022 – rapport interne).

développement et la paix, les bénéficiaires du PAM avaient vu leur autonomie s'améliorer et leurs besoins d'aide d'urgence diminuer en période de choc.

23. L'enrichissement du maïs, du niébé, du soja et des arachides – ingrédients entrant dans la fabrication du MANISA, une farine locale enrichie pour nourrissons – effectué par les communautés en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé témoigne du potentiel qu'offre la production locale pour renforcer la capacité des agriculteurs en matière de production et de transformation des aliments et améliorer l'état nutritionnel des enfants âgés de 6 à 23 mois²⁴.

Enseignements tirés de l'expérience

24. L'évaluation du PSP pour 2019-2023 contenait six recommandations, qui toutes ont guidé la conception du présent PSP²⁵.
25. Une mission d'évaluation portant sur les opérations de réfugiés et les priorités des bénéficiaires, réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM en 2021, a préconisé de revitaliser l'approche conjointe axée sur des solutions durables en vue de promouvoir l'autosuffisance des réfugiés²⁶.
26. L'évaluation des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire réalisée selon l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation appliquée à l'alimentation scolaire (SABER-SF), achevée en 2023, a recommandé de transposer le programme national d'alimentation scolaire à plus grande échelle et de l'institutionnaliser. Elle a recommandé en outre que les activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale servent de catalyseur du développement local pour stimuler le renouvellement des actifs productifs et la production locale d'aliments nutritifs. Une telle démarche permettrait d'obtenir des résultats positifs en matière de nutrition ainsi que des gains plus larges dans les domaines de l'éducation et de la santé et contribuerait à encourager les filles à poursuivre leurs études.

Changements stratégiques

27. Au moment d'établir ses priorités pour 2024-2028, le PAM a tenu compte des recommandations de l'évaluation du PSP pour 2019-2023, des conclusions de la mission d'évaluation conjointe PAM-HCR et des recommandations issues de l'évaluation SABER-SF.
28. Le PAM conservera sa souplesse opérationnelle et ses capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise pour fournir une assistance en nature et mettre en œuvre les activités de traitement et de prévention de la malnutrition. Parallèlement, il investira dans le renforcement de la résilience des acteurs de la protection sociale et du système alimentaire aux niveaux communautaire, infranational et national.
29. Compte tenu de l'afflux important de réfugiés soudanais dans l'est du Tchad en 2023, et de l'intérêt politique et financier que suscitent les programmes offrant des solutions durables pour les personnes déplacées à long terme et les communautés d'accueil, l'intensification du programme en faveur de la résilience constituera l'une des grandes priorités du présent PSP.

²⁴ Centre d'excellence régional contre la faim et la malnutrition. *Joint Programme of Locally-Produced Fortified Complementary Foods (PRO-FORT)*.

²⁵ PAM. 2023. *Évaluation du plan stratégique de pays du PAM au Tchad pour 2019-2023*.

²⁶ HCR et PAM. 2021. *Enquête nutritionnelle SENS Tchad 2021: Rapport final*.

30. Le PAM accélérera l'intégration de la production et de l'enrichissement d'aliments locaux dans ses programmes et réalisera des économies d'échelle en renforçant la complémentarité avec d'autres acteurs nationaux, les autres organismes ayant leur siège à Rome, des entités du secteur privé et les donateurs, qui eux aussi, privilégient les denrées produites localement par rapport aux aliments nutritifs spécialisés, les transferts de type monétaire et les réformes de fond.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

31. Le PAM dirige les groupes de travail sur l'alimentation et la nutrition établis au titre du Plan-cadre provisoire de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2024-2026 (ci-après "le Plan-cadre de coopération"), qui définit une approche commune des Nations Unies visant à soutenir la mise en œuvre par le Gouvernement de sa Vision 2030 et de son plan national de développement, lui-même aligné sur la Vision 2063 de l'Union africaine. Le PSP cadre avec les quatre priorités du Plan-cadre de coopération.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

32. Aux fins de l'élaboration du PSP, le PAM a organisé quatre consultations régionales dans ses sous-bureaux de Mongo, Abéché, Mao et Moundou. Les consultations ont chacune rassemblé un groupe de quatre à six provinces, avec des représentants des autorités nationales décentralisées, des bénéficiaires et d'autres parties prenantes du PAM, et ont permis entre autres de réfléchir aux informations provenant des mécanismes communautaires de remontée de l'information du PAM. Une consultation nationale réunissant des représentants du Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies, des partenaires du développement et des donateurs a également contribué à définir les priorités et les activités du PSP.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

33. Le bureau de pays a mis au point une théorie du changement qui décrit la logique d'intervention et les hypothèses qui sous-tendent les effets directs et les activités du présent PSP. Cette théorie met l'accent sur le renforcement de la résilience et de l'appui aux moyens d'existence à long terme, tout en ciblant toujours en priorité les personnes les plus vulnérables dans le cadre de ses activités d'assistance humanitaire et des interventions face aux crises.
34. Il est prévu que l'opération de grande envergure mise en place pour faire face à l'afflux de nouveaux réfugiés soudanais se poursuivra, voire qu'elle s'intensifiera, et que le PAM conservera ses solides capacités d'intervention d'urgence pour se préparer et intervenir en cas de nouvelle crise ou de choc lié au climat, en ayant recours à des mesures d'anticipation chaque fois que possible.

35. Les activités prévues dans le présent PSP sont conçues pour renforcer la résilience aux niveaux national, communautaire et familial ainsi que les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs. En particulier, le programme d'alimentation scolaire pourrait être considérablement étendu. Le PAM mettra également l'accent sur les activités écosystémiques, les interventions axées sur les marchés, les activités de renforcement des capacités et les possibilités de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, à l'intention notamment des personnes en situation d'insécurité alimentaire chronique touchées par des crises récurrentes durant la période de soudure²⁷, surtout au Sahel.
36. Le PAM mettra à profit ses avantages comparatifs pour remettre en état les terres dégradées et installer des ouvrages d'infrastructure pour la collecte de l'eau; à cet effet, il collaborera étroitement avec le Gouvernement, le HCR et d'autres partenaires pour favoriser l'autonomie des groupes vulnérables grâce aux terres agricoles productives que le Gouvernement devrait mettre à disposition pendant la période de mise en œuvre du présent PSP.
37. Pour s'assurer que les bénéficiaires sont au cœur de l'action du PAM et que les programmes et les décisions – notamment celles concernant les modalités de transfert – tiennent compte des différents besoins et priorités des bénéficiaires, le bureau de pays continuera de développer et d'effectuer de manière plus systématique le suivi et l'évaluation des informations provenant des mécanismes communautaires de remontée de l'information.
38. Dans ses opérations, le PAM continuera de prendre en considération l'âge, le sexe, le handicap et la diversité, conformément aux stratégies internes en vigueur, et veillera à ce que les programmes et les approches utilisées tiennent compte des conflits et des questions de protection et d'inclusion.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes touchées par une crise ou un choc au Tchad, notamment les enfants d'âge scolaire, sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après la crise ou le choc en question

39. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM mettra en place un dispositif d'assistance intégrée pour veiller à ce que les besoins essentiels des personnes touchées par une crise, y compris les communautés d'accueil, soient satisfaits de manière équitable, efficace et efficiente.

Effet direct stratégique du PAM

40. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

41. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

42. L'effet direct 1 du PSP correspond au plan d'aide humanitaire pour 2023.

²⁷ Au titre du présent PSP, l'appui qu'il est prévu d'apporter pendant la période de soudure vise à répondre aux besoins humanitaires les plus pressants sur fond de crise, précisément pendant les périodes qui sont marquées chaque année entre deux récoltes par l'insécurité alimentaire, sur la base des projections du Cadre harmonisé. Ces mesures d'anticipation d'ordre humanitaire, qui se distinguent des activités de lutte contre la perpétuation de la pauvreté, sont axées plutôt sur les risques immédiats et à court terme, et associées à des interventions limitées dans le temps. Si le PAM vise de manière générale à lutter durablement contre la pauvreté, l'appui qu'il prévoit d'apporter pendant la période de soudure ressortit clairement à l'assistance humanitaire.

Produits escomptés

43. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les personnes touchées par une crise ou un choc reçoivent rapidement une assistance qui répond à leurs besoins essentiels et les aide à reconstituer leurs actifs pendant la crise ou le choc en question.
 - Produit 1.2: Les enfants scolarisés touchés par une crise reçoivent au titre de l'alimentation scolaire d'urgence une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels en situation d'urgence et leur permet de continuer de recevoir un enseignement.
 - Produit 1.3: Les personnes vulnérables, notamment les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose reçoivent une aide nutritionnelle d'urgence conçue pour prévenir et traiter la malnutrition.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir aux personnes touchées par une crise ou un choc un dispositif d'assistance alimentaire et nutritionnelle, comprenant notamment des mesures d'anticipation et un appui en faveur d'activités visant à renforcer l'autosuffisance

44. Le PAM fournira une assistance vitale intégrée avant et pendant les déplacements forcés et les conflits et durant les chocs; il donnera la priorité aux ménages en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée et s'efforcera de satisfaire les besoins essentiels des personnes touchées par une crise. À mesure que la situation des populations touchées se stabilisera, le PAM passera progressivement d'une assistance fondée sur le statut à une assistance fondée sur la vulnérabilité, et, lorsque cela sera possible, réorientera les bénéficiaires vers des activités à plus long terme conçues pour qu'ils puissent retrouver leur autonomie. Pour ce faire, il lui faudra procéder à des évaluations détaillées de la vulnérabilité prenant en considération des facteurs ne se limitant pas aux caractéristiques démographiques et à la situation socioéconomique. Des critères objectifs seront définis à la lumière de divers indicateurs de vulnérabilité. Le PAM s'attachera à associer les communautés touchées à la prise de décisions liées au recensement et à la validation des critères de vulnérabilité. Un suivi sera régulièrement effectué et les listes de bénéficiaires seront actualisées selon qu'il conviendra.
45. En complément des programmes nationaux de santé et de nutrition, le PAM mettra en place un dispositif d'assistance alimentaire et nutritionnelle pour prévenir et gérer la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose. Le programme prévoit la distribution d'aliments nutritifs spécialisés et des transferts de type monétaire, conjugués à une assistance alimentaire d'urgence. Dans la mesure du possible, le PAM utilisera des denrées alimentaires disponibles localement.
46. Les activités d'alimentation scolaire en situation d'urgence se dérouleront dans les écoles situées dans les camps ou dans les zones d'installation accueillant un grand nombre de personnes déplacées.
47. Le PAM sera guidé dans son action par une série de principes et s'attachera tout particulièrement à placer les personnes au centre de ses opérations et à respecter les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance opérationnelle.

Partenariats

48. Le PAM continuera d'établir des plans d'action conjoints avec ses partenaires du système des Nations Unies et les autres organismes ayant leur siège à Rome, des partenaires bilatéraux et multilatéraux et des prestataires de services financiers.
49. Le PAM collabore directement avec le Gouvernement tchadien dans tous les contextes. Dans le cas des réfugiés, il travaille en partenariat avec le HCR et dans celui des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des rapatriés, avec l'Organisation internationale pour les migrations. Par ailleurs, il collabore avec l'UNICEF pour assurer la fourniture d'une assistance nutritionnelle cohérente et coordonnée au Tchad.
50. Le PAM et ONUSIDA interviennent auprès des personnes vivant avec le VIH, y compris parmi les réfugiés et les rapatriés, afin de réduire la transmission du VIH et de leur assurer un accès constant aux traitements antirétroviraux.
51. Afin d'être mieux à même d'anticiper les crises et d'y faire face, le PAM accentuera la collecte et l'analyse de données au niveau national, renforcera les mécanismes lui permettant de coordonner son action avec celle d'autres acteurs et mettra en place des procédures opératoires normalisées ainsi que des dispositifs de transfert de type monétaire. Tout cela éclairera l'élaboration des stratégies, le suivi et l'évaluation, la planification en cas d'imprévus et les systèmes d'alerte rapide pour ce qui est des mesures axées sur la participation et la protection sociale.
52. En outre, le PAM collaborera en continu avec les acteurs concernés et le module de la protection pour faire en sorte que les activités comportent des volets axés sur la prévention de la violence sexiste et la riposte à celle-ci, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la protection de l'enfance et la défense des droits fonciers.

Hypothèses

53. L'administration publique continue de fonctionner et le pays connaît une période de stabilité politique, notamment une transition sans heurt du Conseil militaire de transition aux prochaines élections présidentielles, qui doivent avoir lieu en octobre 2024.
54. Il n'y a pas de détérioration notable des conditions de sécurité et de l'accès humanitaire au Tchad et dans les pays voisins.
55. Le Sahel demeure une priorité – même si, selon les prévisions, les financements doivent baisser au cours des cinq prochaines années, et les besoins humanitaires augmenter.
56. Le PAM et ses partenaires, notamment le Gouvernement, sont en mesure de réagir efficacement et de s'adapter à un contexte instable.
57. Le PAM sera en mesure de fournir une assistance alimentaire immédiate aux populations nouvellement déplacées, et parallèlement, de réduire progressivement l'aide non assortie de conditions en orientant les personnes en situation de déplacement prolongé vers des programmes de résilience et d'appui aux moyens d'existence, sur la base des résultats des évaluations de la vulnérabilité.

58. Le PAM continuera de cibler jusqu'à 50 pour cent de la population en situation d'insécurité alimentaire prévue dans le plan d'action national, sur la base des données du Cadre harmonisé; la population restante en détresse durant la période de soudure recevra une aide de la part d'autres acteurs, notamment du Gouvernement, dans le cadre de son programme de protection sociale²⁸.
59. Les zones pouvant convenir aux activités de résilience sont plus nombreuses et sont accessibles aux populations ne bénéficiant plus d'une assistance non assortie de conditions.
60. Des plans concertés de transition et de retrait sont mis au point avec le Gouvernement pour faire avancer la mise en œuvre de l'approche fondée sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix au Tchad.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

61. Le PAM appuiera les travaux entrepris pour renforcer les capacités du Gouvernement en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise prévues au titre de l'effet direct stratégique 4 du PAM. Il aidera bon nombre de bénéficiaires à se passer de l'aide d'urgence en renforçant leur résilience grâce aux activités menées dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP et en adoptant une approche fondée sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les personnes vulnérables menacées de malnutrition, notamment les enfants d'âge scolaire, sont mieux en mesure de contribuer au développement du capital humain du Tchad

62. L'approche adoptée par le PAM au titre de l'effet direct 2 du PSP comportera trois grands volets: des interventions spécifiquement axées sur la nutrition, y compris des transferts directs; des mesures pour s'attaquer aux principales causes de la malnutrition; et des activités de renforcement des capacités des partenaires et des institutions. En outre, grâce aux programmes prévus de formation technique et d'alimentation scolaire, les travaux réalisés dans le cadre de cet effet direct du PSP contribueront à améliorer les résultats en matière de santé, d'éducation et d'égalité femmes-hommes.

Effet direct stratégique du PAM

63. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

64. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

65. L'effet direct 2 du PSP correspond aux priorités 1 et 2 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

66. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
 - Produit 2.1: Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation.

²⁸ Cet effet direct du PSP couvre les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés prévus ainsi que les personnes relevant de la phase 3 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Cadre harmonisé; d'après le plan d'aide humanitaire, le nombre de personnes qui auront besoin d'une assistance humanitaire en 2024 est estimé à 2,6 millions.

- Produit 3.1: Les personnes exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et d'autres groupes vulnérables (comme les personnes vivant avec le VIH/sida ou la tuberculose) bénéficient en temps voulu de services de prévention de la malnutrition et de services nutritionnels connexes.
- Produit 3.2: Les communautés bénéficient de l'augmentation des disponibilités d'aliments nutritifs enrichis ou fortifiés produits localement et y accèdent plus facilement, grâce à des activités de renforcement des capacités et de marketing social ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir la malnutrition.

Activités essentielles

Activité 2: Fournir aux enfants vulnérables des repas scolaires nutritifs inclusifs qui reposent sur la production locale et la stimulent

67. Le PAM continuera de mettre en œuvre et d'intensifier progressivement ses activités de programmation, de mobilisation de ressources et de renforcement des capacités institutionnelles et l'assistance technique nécessaires pour fournir des repas scolaires et encourager l'assiduité, notamment des filles, dans les écoles publiques, hors des situations d'urgence et des camps, dans des zones où les niveaux de pauvreté sont élevés, les taux de scolarisation et de poursuite des études faibles, et les résultats scolaires dans le primaire insuffisants.
68. L'infrastructure, l'équipement, les outils, les politiques et les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements nécessaires pour améliorer l'accès des filles à l'éducation et relever le faible taux d'achèvement des études enregistré par les filles au Tchad, seront intégrés dans tous les programmes. Pour encourager leur assiduité, les filles recevront une aide sous forme monétaire, tout comme les cuisiniers et cuisinières des cantines scolaires. Des services complémentaires et des campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront également mis en place dans les domaines de la nutrition, de l'hygiène – notamment la gestion de l'hygiène menstruelle – des pratiques sanitaires et de l'égalité femmes-hommes.
69. Dans la mesure du possible, cette activité sera connectée aux systèmes alimentaires locaux et intégrée à d'autres activités et programmes de résilience et de prévention de la malnutrition prise en charge par les communautés; elle misera sur les jardins scolaires communautaires pour favoriser l'éducation nutritionnelle et comprendra d'autres activités telles que le déparasitage et la supplémentation en micronutriments. Le PAM veillera à ce que les rations fournies directement ou issues de la production locale correspondent bien aux besoins nutritionnels des écoliers ciblés par cette activité.
70. Conformément aux résultats et aux recommandations issues de l'évaluation SABER-SF visant l'intensification des programmes d'alimentation scolaire, le PAM collaborera avec les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de l'égalité femmes-hommes et de la solidarité nationale afin d'établir des cadres multisectoriels nationaux et provinciaux pour l'alimentation scolaire et plaidera pour que le programme soit financé au niveau national et institutionnalisé²⁹.

²⁹ La contribution annuelle du Gouvernement tchadien au programme d'alimentation scolaire s'est élevée à 250 000 000 francs CFA (environ 400 000 dollars) en 2023.

Activité 3: Fournir une assistance nutritionnelle aux personnes vulnérables des régions ciblées, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants âgés de 6 à 59 mois et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose, pour améliorer leur accès à des denrées alimentaires nutritives et la disponibilité de celles-ci

71. Les zones prioritaires pour la mise en œuvre des programmes de prévention de la malnutrition seront établies sur la base des résultats de l'analyse des zones critiques sur le plan de la nutrition et des recommandations du module de la nutrition; seront ciblées les régions où les taux de malnutrition aiguë globale dépassent 15 pour cent, les taux de malnutrition chronique sont supérieurs à 30 pour cent ou – pour les zones où la prévalence de l'insécurité alimentaire est forte, les mouvements de population nombreux et l'incidence des maladies infantiles élevée – où les taux de malnutrition aiguë globale dépassent 10 pour cent.
72. Les populations ciblées bénéficieront d'un dispositif d'assistance spécialisée axé sur la santé et la nutrition et conçu pour prévenir la malnutrition, notamment au moyen d'activités visant à promouvoir les pratiques optimales d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et les pratiques et infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Cette assistance prévoira également des traitements de déparasitage, des campagnes de vaccination et des soins prénatals, une aide directe en nature ou en espèces fournie sur place et dans les centres de santé communautaires, et des interventions de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.
73. Le PAM continuera de favoriser l'accès des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des nourrissons et des enfants aux soins de santé primaires, de fournir aux personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et à leur famille une assistance alimentaire et nutritionnelle et une aide sous forme de transferts de type monétaire afin d'améliorer leur résilience et l'observance des traitements antirétroviraux et de renforcer les capacités de synergie des agents de santé et des groupes de soutien communautaires.
74. Le PAM remplacera progressivement les aliments nutritifs spécialisés par des aliments enrichis produits localement et aura davantage recours aux transferts de type monétaire dans le cadre des activités de prévention de la malnutrition pour réduire la pression sur la demande d'aliments nutritifs spécialisés et diversifier l'alimentation en facilitant l'accès à des produits frais et nutritifs abordables et disponibles localement. Le PAM continuera d'utiliser les plateformes communautaires pour intégrer des activités de nutrition à l'alimentation scolaire et la production locale, conformément aux conclusions de l'analyse consacrée aux moyens de combler le déficit en nutriments.
75. Les industries locales et nationales et les petits producteurs ou petits artisans proches des populations ciblées recevront une aide du PAM pour renforcer leurs capacités et augmenter ainsi la disponibilité des aliments enrichis et nutritifs sur les marchés. Les transferts de type monétaire seront associés aux activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour améliorer l'accès des populations ciblées aux aliments nutritifs produits localement et accroître leur consommation.

Partenariats

76. Le Ministère de l'éducation nationale et de la promotion civique, les organisations non gouvernementales, les communautés, les pouvoirs publics décentralisés et les comités de gestion des écoles participent à la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire. Le PAM aidera le groupe de travail sectoriel sur la nutrition au Tchad à élaborer un plan d'action conjoint sur la nutrition, l'éducation et la protection sociale et s'efforcera de maximiser les gains d'efficacité et l'impact des interventions conjointes.

77. Le PAM misera sur les plateformes multisectorielles et les réseaux tels que le Mouvement pour le renforcement de la nutrition et la plateforme Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants pour contribuer à l'action de sensibilisation, favoriser l'élaboration de politiques et encourager le dialogue sur les questions de nutrition.
78. Le PAM établira des partenariats stratégiques pour soutenir l'enrichissement des produits alimentaires, certaines chaînes de valeur et l'émancipation économique des femmes.

Hypothèses

79. La marge de manœuvre budgétaire du Gouvernement s'améliorera et les dépenses sociales liées à l'alimentation, à la santé et à l'éducation seront prioritaires.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

80. Le PAM renforcera la capacité du Gouvernement de coordonner et de suivre les activités d'alimentation scolaire. Il utilisera l'outil SABER-SF pour mesurer le niveau de préparation requis en vue de recommander un plan pour transférer au Gouvernement certaines des activités mises en œuvre par le PAM. Le PAM encouragera l'établissement d'un plan d'action SABER-SF, d'un comité national de pilotage du programme d'alimentation scolaire sous la conduite du Gouvernement et d'un groupe de travail technique national.
81. Par ailleurs, pour renforcer les capacités nationales nécessaires à la mise en œuvre et à la maîtrise des opérations de gestion de la malnutrition et de supplémentation, le PAM s'investira dans le système national de protection sociale, la surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'identification des communautés prioritaires et des groupes les plus vulnérables, la fourniture d'intrants nutritionnels et l'établissement de reports connexes.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les communautés en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les zones ciblées disposent de moyens d'existence améliorés et de systèmes alimentaires plus résilients

82. Les activités entreprises au titre du présent effet direct sont axées sur le renforcement des moyens d'existence des personnes et des communautés les plus vulnérables. L'objectif consiste à renforcer et diversifier durablement les activités de production et de permettre aux communautés de bénéficier du programme national de protection sociale.

Effet direct stratégique du PAM

83. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

84. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

85. L'effet direct 3 du PSP correspond aux priorités 2 et 4 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

86. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:
 - Produit 4.1: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les groupes touchés par une crise et les communautés d'accueil, bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et d'actifs intégrés améliorés qui renforcent leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à d'autres facteurs de perturbation.

- **Produit 4.2:** Les petits exploitants vulnérables et d'autres acteurs des systèmes alimentaires disposent de meilleures capacités techniques pour renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs moyens d'existence, l'égalité femmes-hommes et l'accès aux marchés.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir aux personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle un dispositif intégré d'activités d'appui aux moyens d'existence, visant notamment à renforcer le pouvoir d'action des femmes

87. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les programmes fondés sur des données probantes, le PAM mènera, dans le cadre de son programme de résilience, des activités reposant sur une approche fondée sur des systèmes alimentaires et mettant l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole, la création de débouchés commerciaux, la concertation en matière de politiques et l'inclusion sociale. La prise en compte de la problématique femmes-hommes et des conflits et la production de données probantes seront intégrées dans l'ensemble des activités.
88. Pour le ciblage géographique, le PAM adoptera l'approche à trois niveaux³⁰ afin de garantir la participation et la collaboration des partenaires, des communautés, des institutions nationales et des municipalités.
89. Le PAM renforcera son rôle en matière de résilience en intégrant des services tels que l'appui à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe et des mesures d'adaptation climatique et d'atténuation en faveur des agriculteurs. Les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, pour leur part, seront essentiellement axées sur la conservation des terres, la remise en état des écosystèmes et la gestion de l'eau. Le PAM facilitera la mise en relation des producteurs avec les marchés de consommateurs et d'autres acteurs de la chaîne de valeur, et instaurera ou renforcera, dans la mesure du possible, des activités de création de revenus dans le secteur de la transformation des aliments. Des activités complémentaires sont envisagées dans des domaines tels que l'accès à la microassurance, les services de commercialisation, les mesures d'anticipation et les financements fondés sur les prévisions.
90. Dans la mesure du possible, le PAM favorisera les synergies entre les petits agriculteurs participant à des programmes intégrés en faveur de la résilience et le programme d'alimentation scolaire.
91. Lorsque le Gouvernement allouera des terres agricoles productives aux réfugiés et aux communautés d'accueil, le PAM soutiendra les personnes dont les moyens d'existence reposent sur l'agriculture et l'élevage. Il s'efforcera de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire en renforçant la résilience face aux changements climatiques grâce à la création et à la remise en état d'actifs productifs majeurs permettant de produire des cultures riches en nutriments. En outre, il prendra des mesures pour augmenter la capacité de stockage des ménages en misant sur des solutions qui renforcent les débouchés commerciaux et améliorent les résultats de l'économie locale.

³⁰ L'approche à trois niveaux comprend une analyse intégrée du contexte, des programmes saisonniers axés sur les moyens d'existence, et une planification communautaire participative.

92. Le PAM est conscient qu'il est nécessaire de donner aux femmes les moyens de prendre part aux processus de négociation foncière et de veiller à ce qu'elles prennent une part active aux travaux des organisations de producteurs. Le PAM collaborera avec la Cellule de liaison et d'information des associations féminines, un réseau de plus de 450 organisations non gouvernementales qui se consacrent à la promotion des droits des femmes au Tchad, afin d'encourager l'intégration de la problématique femmes-hommes et d'assurer aux femmes un accès équitable aux activités de création d'actifs et aux avantages qu'ils procurent. Les analyses des disparités entre les sexes prévues par le présent PSP et le budget alloué à la problématique femmes-hommes guideront les exercices de planification communautaire participative.

Partenariats

93. L'action menée par le PAM pour renforcer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la résilience des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil s'articule avec les interventions d'urgence et de développement de l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad, le Plan-cadre de coopération et les plans et stratégies d'autres acteurs du développement. Dans le cadre des activités relevant du présent effet direct, le PAM collaborera avec les autres organismes ayant leur siège à Rome: la FAO participe déjà très activement aux activités de résilience du PAM et les travaux du Fonds international de développement agricole sont complémentaires. Le PAM collaborera également avec l'UNICEF, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Agence allemande de coopération internationale.
94. Le PAM a établi des liens avec les principaux ministères, notamment ceux chargés de la problématique femmes-hommes, de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau, ainsi qu'avec la Chambre de commerce.
95. Les pouvoirs publics décentralisés, les organisations communautaires et les associations de commerçants participeront à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités.

Hypothèses

96. La résolution du Gouvernement de mettre en œuvre la stratégie nationale pour des solutions durables ne fléchira pas. Les terres allouées aux réfugiés et aux rapatriés seront productives, négociées avec les autorités administratives et de droit coutumier et exploitées exclusivement par les bénéficiaires.
97. Les mesures prévues pour préserver la cohésion sociale au Tchad face à l'afflux de personnes nouvellement déplacées et aux pressions accrues exercées sur des ressources rares seront suffisantes pour assurer la stabilité et les conditions de sécurité permettront aux bénéficiaires de mener des activités productives et commerciales et au PAM et à ses partenaires d'exécuter leurs opérations.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

98. Le programme en faveur de la résilience a pour but de renforcer les capacités d'autosuffisance et de réduire les besoins humanitaires de la population, notamment des personnes vulnérables aux chocs et s'inscrit dans la ligne des travaux que réalise le PAM à la confluence de l'action humanitaire, du développement et de la paix au Tchad.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les institutions locales et nationales du Tchad disposent de systèmes renforcés et de capacités accrues pour mettre en œuvre les politiques et les programmes, notamment un système de protection sociale réactif face aux chocs

99. L'objectif du PAM au titre du présent effet direct est de faciliter la mise en œuvre d'un ensemble de mécanismes nécessaires aux interventions menées par le Gouvernement face à des crises et à des chocs de petite et moyenne envergure, tout en renforçant simultanément les systèmes en vue de faciliter les interventions de plus grande envergure. Le PAM contribuera donc au renforcement des capacités nationales dans deux grands domaines complémentaires: l'alerte rapide, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, compte tenu de la forte vulnérabilité du pays face aux chocs; et l'appui au système national de protection social pour en faire un système adaptatif et à dimension nutritionnelle.
100. L'action menée par le PAM au titre de cet effet direct renforcera les politiques et la législation concernées, améliorera l'efficacité des institutions et les mécanismes de reddition de comptes et facilitera la conception et l'exécution des programmes.

Effet direct stratégique du PAM

101. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

102. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

103. L'effet direct 4 du PSP correspond à la priorité 3 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

104. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:
- Produit 5.1: Les institutions nationales et locales disposent de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation aux situations d'urgence et des systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, dans l'intérêt des personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
 - Produit 5.2: Le Gouvernement et d'autres acteurs de la sécurité alimentaire et de la protection sociale ont accès à des systèmes d'information solides sur la sécurité alimentaire et à des mécanismes de coordination intersectoriels qui renforcent l'efficacité et la transparence des institutions et des programmes dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation aux situations d'urgence et de la protection sociale réactive face aux chocs.
 - Produit 5.3: Les acteurs gouvernementaux disposent de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale réactifs face aux chocs qui contribuent efficacement à remédier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à la vulnérabilité des personnes les plus à risque, et en et assurer le suivi.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir une assistance technique et renforcer les capacités des institutions nationales pour leur permettre d'élaborer des systèmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de protection sociale et d'alerte rapide qui soient efficaces et tiennent compte de la problématique femmes-hommes

105. Le PAM renforcera les capacités nationales pour améliorer l'élaboration, la coordination et l'application de textes de loi, de politiques et de programmes fondés sur des données probantes qui permettront de mettre en œuvre de manière cohérente des activités d'alerte rapide, de préparation aux situations d'urgence et de protection sociale réactive face aux chocs. Il mettra l'accent sur la création et le renforcement de plateformes de coordination multipartite qui seront inscrites dans les politiques et les lois pertinentes.
106. Le PAM renforcera la préparation opérationnelle et organisationnelle aux niveaux national et infranational pour faciliter à moyen terme la mise en œuvre d'interventions rapides coordonnées par le Gouvernement; pour ce faire, il prévoit notamment l'apport d'une assistance technique solide en matière d'analyse des dangers, des risques et de la vulnérabilité; la mise en place de mécanismes de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide; des efforts pour renforcer les analyses climatiques réalisées par le centre météorologique national; l'élaboration d'un plan national de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.
107. Pendant la mise en œuvre du PSP, le PAM aidera à concevoir, à développer et à mettre en service un programme national de protection sociale. Au niveau des politiques, le PAM collaborera avec la Banque mondiale, l'UNICEF et d'autres acteurs pour aider le Gouvernement à poursuivre la mise au point et à adopter la nouvelle stratégie nationale de protection sociale. Il aidera aussi le Gouvernement à développer le registre social unifié.
108. Le PAM contribuera à l'établissement de procédures et de paramètres essentiels et normalisés, notamment en ce qui concerne le ciblage axé sur la vulnérabilité, l'analyse des valeurs de transfert, la conception de mécanismes communautaires de remontée de l'information et des systèmes plus vastes de suivi et d'évaluation. Les capacités des institutions nationales en matière de chaîne d'approvisionnement seront renforcées, plus particulièrement dans les domaines de la passation de contrats d'urgence avec des prestataires de services, du transport, de la gestion de l'entreposage, de la distribution et de la gestion des normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. Le PAM collaborera et se concertera avec d'autres acteurs, notamment le Centre de contrôle de la qualité des denrées alimentaires, à propos de la production de données probantes, notamment pour consolider et harmoniser les données existantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Partenariats

109. Le PAM poursuivra le dialogue stratégique et technique engagé avec le Gouvernement, les institutions financières internationales, l'UNICEF, des établissements universitaires et d'autres partenaires pour soutenir le développement du nouveau système national de protection sociale.

Hypothèses

110. Les dirigeants nationaux et infranationaux maintiennent et renforcent leur engagement politique en faveur d'activités et de résultats communs.
111. Le renforcement des systèmes de protection sociale contribuera à faire reculer les besoins d'aide d'urgence au Tchad.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

112. Le PAM aidera le Gouvernement à fournir davantage d'assistance directe aux populations du Tchad.

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Les acteurs gouvernementaux et les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont accès toute l'année à des services communs et aux régions ciblées par les programmes d'assistance

113. Le présent effet direct consiste à fournir des services communs à la communauté d'aide humanitaire, notamment les services d'UNHAS, pour qu'elle puisse mener des opérations humanitaires rapides, sûres, abordables et efficaces au profit des populations touchées par des crises.

Effet direct stratégique du PAM

114. L'effet direct 5 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

115. L'effet direct 5 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

116. L'effet direct 5 du PSP correspond au plan d'aide humanitaire du Tchad.

Produits escomptés

117. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 5 du PSP:

- Produit 6.1: Les partenaires de l'action humanitaire bénéficient des services de l'UNHAS pour que l'aide humanitaire soit livrée en quantité suffisante et en temps voulu aux populations touchées nécessitant une assistance vitale.
- Produit 7.1: Les acteurs gouvernementaux ainsi que les partenaires du développement et de l'action humanitaire bénéficient en temps voulu de services adaptés dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion et de la logistique, qui améliorent l'assistance fournie aux populations ciblées touchées par des crises.

Activités essentielles

Activité 6: Mettre les services de l'UNHAS à la disposition des partenaires pour permettre à ces derniers d'accéder aux sites des opérations humanitaires

118. L'UNHAS fournira des services sûrs, fiables et économiques de transport aérien pour le personnel et le fret léger à l'appui des programmes réalisés dans des lieux reculés, assurant ainsi l'accès aux populations vulnérables; il fournira en outre une assistance technique au secteur de l'aviation.

Activité 7: Fournir aux partenaires des services portant sur la chaîne d'approvisionnement, les technologies de l'information et de la communication, la gestion et autres, à l'appui d'interventions humanitaires efficaces et efficientes

119. Le PAM fournira des services en matière de gestion, de chaîne d'approvisionnement et d'autres services logistiques ainsi qu'un appui au renforcement des capacités.

120. Les locaux communs seront gérés dans un souci d'économie et des bureaux et hébergements sûrs seront mis à disposition dans le respect des normes du secteur et de la réglementation en vigueur.

121. Le PAM assurera la direction de la plateforme de mobilité partagée et de covoiturage des Nations Unies au Tchad.

122. Il fournira des services en matière de sécurité sanitaire et d'assurance qualité aux homologues nationaux qui en feront la demande.

Partenariats

123. Les principaux partenaires du PAM sont l'Autorité de l'aviation civile du Tchad, le groupe d'usagers de l'UNHAS et l'équipe de pays des Nations Unies.
124. Le PAM continuera de se concerter avec les autres organismes des Nations Unies sur la possibilité d'établir des locaux et des hébergements communs et un système de covoiturage interinstitutions.

Hypothèses

125. Les opérations seront intensifiées ou réduites en fonction des changements intervenant dans les programmes et du lancement ou de l'interruption des interventions.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

126. Dans la mesure du possible, l'UNHAS réduira ses opérations à mesure que le Gouvernement accroîtra ses investissements dans l'infrastructure routière et les opérations aériennes.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

127. Le nombre total de bénéficiaires directs du présent PSP devrait atteindre 4,79 millions.
128. La composante du PSP relative aux interventions face aux crises comptera 2 462 037 bénéficiaires, un nombre qui devrait progressivement diminuer durant la mise en œuvre du PSP. S'agissant des interventions en faveur de la résilience, le nombre de bénéficiaires devrait graduellement augmenter durant la mise en œuvre pour atteindre 2 324 828 personnes.
129. Une stratégie globale de ciblage sera mise au point et la stratégie de mobilisation des communautés (2021) sera mise à jour pour veiller à la prise en compte des conflits et au respect du principe de responsabilité à l'égard des communautés d'accueil et des personnes déplacées de force. La réorientation progressive des bénéficiaires des interventions relevant de l'effet direct 1 du PSP vers celles relevant de l'effet direct 3 est également conçue pour réduire le risque d'abandonner les personnes vulnérables qui n'auront plus droit à l'aide d'urgence.
130. Cette réorientation obéira à une stratégie prévoyant d'axer le ciblage sur la vulnérabilité et de faire participer les communautés, afin de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables au sein des communautés touchées reçoivent l'assistance vitale dont elles ont besoin. À cette fin, il convient d'accentuer l'analyse des vulnérabilités et d'associer les communautés à l'évaluation des besoins, au service de l'efficacité de l'assistance directe. Le PAM favorisera la coordination entre les parties prenantes pour que le ciblage axé sur la vulnérabilité soit abordé de manière uniforme et détaillée, et il encouragera la mise en place de mécanismes permettant aux bénéficiaires de faire remonter leurs impressions, le partage de l'information et le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée, afin de faire en sorte que les personnes les plus démunies soient efficacement secourues.

4.2 Transferts

131. Le PAM fournira une assistance vitale sous la forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire. Le choix de la modalité sera fonction du résultat des évaluations de la faisabilité, qui prennent en considération le fonctionnement des marchés, les préférences des bénéficiaires, les conditions de sécurité et la capacité des prestataires de services financiers.

132. Le PAM continuera d'intensifier les programmes de transferts monétaires non assortis de restrictions dans toutes ses opérations, si besoin est. Toutes les activités de distribution alimentaire ou de transferts de type monétaire seront mises en œuvre dans le respect des principes et des directives du PAM en matière d'assurances à donner.
133. Les valeurs de transfert seront établies en fonction d'une analyse du panier de dépenses minimum, et le cas échéant, de la valeur de transfert recommandée par le Gouvernement. Face à la hausse de l'inflation et à l'augmentation des prix des produits alimentaires, le PAM prévoit d'ajuster périodiquement la valeur de transfert, en s'appuyant sur les prix des denrées alimentaires et sur les consultations avec les parties prenantes.
 - Les bénéficiaires des interventions d'urgence recevront une assistance non assortie de conditions sous forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire, représentant 75 pour cent de l'assortiment alimentaire couvrant les besoins minimaux.
 - En plus de s'appuyer sur l'analyse du panier de dépenses minimum, les valeurs de transfert des rations utilisées dans le cadre des activités de création d'actifs seront alignées sur le salaire minimum national. Les transferts seront calculés en fonction du nombre de jours de travail effectif.
134. S'agissant des transferts de type monétaire, les solutions de paiement favorisant l'inclusion financière et l'émancipation économique des bénéficiaires de l'assistance alimentaire, notamment des femmes, seront privilégiées dans la mesure du possible.
135. Le bureau de pays poursuivra ses travaux de numérisation pour améliorer l'efficacité des opérations et renforcer les mesures de contrôle en vue de réduire les risques liés à l'enregistrement des bénéficiaires et aux distributions. Le bureau de pays a déjà préparé une stratégie de numérisation pour 2023-2024 qui couvre les modalités de transfert monétaire et de transfert en nature.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

136. Le PAM a son bureau principal à N'Djamena et 13 sous-bureaux disséminés dans le pays; il compte au total 545 employés, dont 38 pour cent sont des femmes. La capacité future du bureau de pays et la présence nécessaire pour procéder aux réorientations stratégiques envisagées dans le cadre du présent PSP seront définies au moyen d'une analyse des besoins couvrant les sous-bureaux, les ressources des programmes sectoriels, le profil du personnel, les formations nécessaires, le développement technique et les technologies de l'information.
137. Le bureau de pays devra pouvoir compter sur une dotation en personnel pluriannuelle pour mettre en œuvre les programmes prévus. La recherche et le recrutement de talents ainsi que le renforcement des compétences et des capacités du personnel resteront prioritaires.
138. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du PSP pour 2019-2023, des ressources seront affectées à la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage et de perfectionnement destinée à améliorer la qualité des services et leur performance.
139. Le bureau de pays assurera la formation des employés nationaux et les responsabilisera, équilibrera davantage la représentation des femmes et des hommes et préservera la diversité, le respect des autres et l'inclusion sur le lieu de travail.

4.4 Partenariats

140. Le présent PSP est conforme aux stratégies et aux politiques nationales. Le PAM se positionnera comme le partenaire privilégié du Gouvernement dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il apportera également son soutien au Gouvernement pour la réalisation du Programme 2030.

141. Le PAM saisira les occasions d'approfondir ses partenariats stratégiques et opérationnels et d'améliorer la complémentarité avec les autres organismes des Nations Unies pour obtenir le plus de résultats communs possible, notamment avec les organismes ayant leur siège à Rome, et avec le Fonds vert pour le climat en ce qui concerne la résilience et les systèmes alimentaires.
142. Le PAM tirera parti de son partenariat avec la FAO pour renforcer les initiatives en matière de résilience. En exploitant les points forts et les compétences particulières de chaque organisation, le PAM s'attachera à développer et à améliorer l'infrastructure matérielle et sociale afin de compléter l'action menée par la FAO pour assurer la diffusion des moyens de production agricoles et stimuler la productivité de l'agriculture.
143. Le PAM s'efforcera d'étendre son partenariat avec la Banque mondiale pour consolider les approches de programmation se renforçant mutuellement. Actuellement, le PAM développe aussi ses partenariats avec la Banque islamique de développement dans le domaine des interventions d'urgence et avec le Fonds monétaire international dans celui des registres sociaux.
144. L'attention accrue accordée aux repas scolaires, à des systèmes alimentaires résilients et à la protection sociale exige un renforcement des partenariats, notamment avec des universités et des instituts de recherche nationaux, pour améliorer la production de données probantes, l'analyse et l'apprentissage.
145. Le PAM élaborera une stratégie d'ancrage local prévoyant le renforcement des capacités des partenaires locaux, la mobilisation du secteur privé à l'échelle locale, la promotion des achats locaux et le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.
146. Le PAM facilitera le partenariat public-privé et poursuivra sa collaboration avec des entreprises à vocation sociale, par exemple pour réduire les pertes après récolte, afin de tirer parti de leurs compétences spécialisées et de leur potentiel d'innovation dans le cadre d'une approche axée sur la demande, et de susciter leur intérêt pour l'agriculture en vue de stimuler la production locale, de renforcer l'appui aux marchés et d'encourager les efforts visant à éliminer la faim.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

147. Le PAM mettra en œuvre un système de suivi complet permettant au Gouvernement et aux parties prenantes de surveiller les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD 2 et 17. Des valeurs de référence seront établies en 2024 pour chaque indicateur d'effet direct du PSP à la faveur d'une évaluation nationale de la sécurité alimentaire. Les données, ventilées par sexe, âge et handicap, seront recueillies conformément aux prescriptions minimales encadrant le suivi et recoupées avec les données de suivi post-distribution et celles sur les effets directs.
148. Le PAM engagera des tiers chargés du suivi pour mener des évaluations de la sécurité alimentaire et des marchés et surveiller la mise en œuvre des programmes, en assurant une couverture intégrale des zones difficiles d'accès et de l'ensemble des sites de distribution. Les rapports mensuels soumis par les partenaires coopérants via l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace faciliteront le suivi des produits. Le PAM investira dans le renforcement des capacités de ses partenaires en matière de collecte et d'analyse des données.

149. Conformément aux prescriptions minimales encadrant le suivi, le bureau de pays utilisera la boîte à outil de suivi harmonisée pour collecter des données sur tous les aspects du PSP et couvrir tous les sites de distribution. Le PAM aura recours à des questionnaires de suivi post-distribution pour collecter les données relatives aux indicateurs des effets directs et des processus et apprécier avec quelle efficacité les transferts de type monétaire permettent de traiter les thèmes transversaux, notamment la problématique femmes-hommes et la protection. Une évaluation d'impact sera réalisée dans le cadre du projet lié au Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie en vue de dégager les meilleures pratiques et les enseignements tirés du dispositif d'activités de résilience proposé aux réfugiés et aux communautés d'accueil.
150. Le bureau de pays procédera à un examen à mi-parcours en 2026 et à une évaluation centralisée du PSP l'avant-dernière année de sa mise en œuvre pour guider la conception du PSP suivant. Le PAM fera réaliser en 2026 une évaluation décentralisée entreprise à l'initiative du pays et portant sur le programme intégré de résilience, et une évaluation indépendante sur les activités intégrées du PSP en faveur de la résilience aura lieu l'avant-dernière année de son exécution (2027).
151. Le PAM investira dans des systèmes améliorés pour détecter, suivre, communiquer et résoudre de manière plus précise les irrégularités repérées dans le cadre du suivi des processus et au moyen des mécanismes communautaires de remontée de l'information, et utilisera ces informations pour engager des mesures correctives, ajuster les opérations et orienter la conception des programmes.
152. Compte tenu de l'importance que revêtent les priorités transversales au regard des effets directs du PSP et des effets directs stratégiques du PAM, le PAM coordonnera et délimitera les responsabilités et renforcera la capacité de suivi et d'établissement de rapports des équipes et des partenaires du bureau de pays et des sous-bureaux chargés de mettre en œuvre les activités et les effets directs liés à la problématique femmes-hommes, à la protection, à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à la responsabilité à l'égard des populations touchées, aux changements climatiques et à la nutrition.

5.2 Gestion des risques

153. Le bureau de pays renforce les garanties et les contrôles pour s'assurer qu'une assistance alimentaire et humanitaire sûre et de qualité parvienne aux bonnes personnes, dans les bonnes quantités et au bon moment. Le PAM renforce les principaux processus et mécanismes à chaque étape d'une opération, notamment les mécanismes de suivi et les mécanismes communautaires de remontée de l'information, le ciblage, la gestion des identités, la gestion de partenaires coopérants, la chaîne d'approvisionnement, l'assurance, les solutions numériques et les mesures de gestion des risques.

Risques stratégiques

154. Les chocs climatiques de grande ampleur et la malnutrition sont susceptibles d'aggraver les vulnérabilités dans des régions telles que Bahr El Ghazel, Batha, Kanem, Lac, Sila, et Wadi Fira – notamment dans les régions du Lac et du Sahel. Le PAM a élaboré le présent PSP pour relever ces défis et a prévu à cet effet des programmes d'appui nutritionnel et des interventions ascendantes axés sur des résultats susceptibles de transformer les relations entre les femmes et les hommes et un renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques en améliorant les systèmes alimentaires. En outre, le plan stratégique vise à renforcer les capacités nationales et locales dans les domaines des systèmes d'alerte rapide et des interventions en cas d'urgence pour assurer une réaction plus efficace et plus rapide.

155. Face à la persistance de l'insécurité dans les zones frontalières et la région du Lac, les déplacements de population risquent de perdurer. Cela pourrait attiser les rivalités autour de ressources déjà rares et déclencher des troubles sociaux. En collaboration avec le HCR, le PAM encouragera l'insertion des réfugiés dans les communautés d'accueil et, avec ses partenaires, apportera une aide à celles-ci pour alléger les pressions exercées par l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays.
156. Le manque de coordination entre les ministères responsables de l'exécution pourrait nuire à l'efficacité de la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale, et par conséquent, au développement du capital humain et au succès du PSP. Pour atténuer ces risques, le PAM intensifiera ses activités de renforcement des capacités du Gouvernement pour améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères concernés; il mettra à leur disposition des moyens techniques et des compétences spécialisées et facilitera la concertation.
157. La réalisation des effets directs du PSP dépendra de la disponibilité des fonds. De graves déficits de financement pourraient rendre impossible la mise en œuvre intégrale des activités prévues et obligeront le PAM à réduire les rations et à faire prévaloir les activités visant à sauver des vies sur l'action en faveur de l'autosuffisance. Le PAM s'assurera que son plan d'action pour les partenariats et ses méthodes de hiérarchisation des priorités prévoient des stratégies appropriées d'atténuation des risques en cas de déficit de financement.

Risques opérationnels

158. Le manque d'efficacité du ciblage des interventions peut nuire à la fourniture de l'assistance aux bénéficiaires ou aux communautés visés et à ceux qui sont laissés pour compte, et se solder par une couverture insuffisante des besoins et une moindre efficacité des programmes. En collaboration avec les autorités locales et les dirigeants des communautés, le PAM veillera à ce que le ciblage se fonde sur des critères et des procédures fixés d'un commun accord afin de réduire au minimum les erreurs d'inclusion et d'exclusion. Le PAM aura recours à des mécanismes de contrôle rigoureux, notamment sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts ou des outils similaires pour authentifier les bénéficiaires, effectuer un suivi régulier sur place et des évaluations rigoureuses de la performance des partenaires et analyser les résultats des mécanismes communautaires de remontée de l'information pour améliorer les résultats des interventions.
159. L'enclavement géographique du pays, son manque d'infrastructure et la faible capacité de ses chaînes d'approvisionnement posent des problèmes lors des interventions humanitaires, notamment en ce qui concerne les délais d'intervention et le volume des aides en nature disponibles au cours des crises soudaines. Le PAM collaborera avec ses partenaires et les principaux organismes gouvernementaux afin de renforcer les systèmes nationaux de chaîne d'approvisionnement pour réduire au minimum les ruptures d'approvisionnement.
160. Le PAM mettra en place des mesures en interne et en externe pour garantir le respect des politiques du Comité permanent interorganisations et des procédures d'alerte de la hiérarchie concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; ces mesures prévoient notamment des formations et des séances de sensibilisation du personnel du PAM et de ses partenaires et un renforcement des procédures internes de signalement et de suite à donner. Le PAM développera également des partenariats stratégiques pour faciliter l'aiguillage des affaires de protection.

Risques fiduciaires

161. Le non-respect des politiques et procédures internes peut accroître les risques fiduciaires, notamment ceux liés à la fraude et à la corruption. Il peut également exposer le PAM à des responsabilités majeures, porter préjudice aux bénéficiaires et perturber les opérations. Le PAM veillera à ce que ses mécanismes de contrôle interne soient rigoureusement respectés et à ce qu'il soit rendu compte des résultats et de l'utilisation des ressources à tous les niveaux. Cela nécessitera notamment de renforcer les capacités du personnel du PAM, des partenaires coopérants et des fournisseurs en matière de vigilance et de procéder à des évaluations continues des risques dans les domaines susceptibles de donner lieu à des fraudes.

Risques financiers

162. La fluctuation des prix des produits alimentaires peut affecter l'impact des transferts de type monétaire, tandis que les problèmes d'infrastructure durant la saison des pluies peuvent entraîner une augmentation des coûts du transport et allonger les délais d'acheminement de l'assistance. Le PAM atténuera ces risques en planifiant de manière adéquate et en améliorant ses analyses de marché.

5.3 Garanties sociales et environnementales

163. Le PAM établira des procédures opérationnelles pour déterminer et gérer les risques de dommages sociaux et environnementaux et renforcera progressivement la durabilité de ses opérations et de celles de ses partenaires.

164. Par ailleurs, pour éviter que ses activités et ses interventions ne créent, ne perpétuent, ou n'aggravent par inadvertance des conflits et des tensions au sein des communautés ou entre elles, le PAM procédera régulièrement à des analyses des risques en matière de prévention, de droits humains et de conflit, et les utilisera pour définir et mettre en œuvre des mesures adaptées de gestion des risques.

165. Des messages visant à faire évoluer la société et les comportements seront diffusés pour soutenir les dynamiques de groupes communautaires existantes et créer de nouveaux groupes afin d'encourager un examen critique des normes sexospécifiques et l'adoption de mesures destinées à prévenir les violences sexistes sous toutes leurs formes; ils contribueront également à renforcer les structures sociales qui favorisent l'égalité des sexes et incitent les hommes et les garçons à s'engager dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

166. Dans le cadre de son engagement en faveur d'une approche axée sur les personnes, le PAM recourra à des processus de planification et de prise de décision participatifs pour garantir une participation solide des communautés pendant toute la durée du PSP; il renforcera également les capacités des partenaires coopérants et des homologues nationaux pour qu'ils suivent ces mêmes approches. L'opinion des communautés sollicitée par l'intermédiaire des mécanismes communautaires de remontée de l'information sera prise en compte de manière suivie pour assurer que les interventions du PAM ne portent pas préjudice aux bénéficiaires ni aux communautés pendant leur mise en œuvre. Ces activités viseront aussi à renforcer les moyens de signalement de cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

167. Pour réduire l'empreinte carbone de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, le PAM continuera de mettre des équipements à rendement énergétique élevé ou fonctionnant à l'énergie solaire à disposition des bénéficiaires et de ses propres opérations, y compris pour les locaux et services communs que le PAM gère dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies" au Tchad; les chaînes d'approvisionnement et de valeur plus courtes seront privilégiées dans la mesure du possible. Les bénéficiaires des dispositifs d'aide intégrée auront à leur disposition du matériel pour une cuisson propre.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

168. Le budget du portefeuille de pays nécessaire à la mise en œuvre du présent PSP d'une durée de cinq ans s'élève à 2 647 685 491 dollars; sur ce total, 56,71 pour cent seront alloués aux interventions en cas de crise et 43,29 pour cent au renforcement de la résilience, ce qui reflète l'approche stratégique fondée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix adoptée par le bureau de pays. Le PAM est prêt à intensifier rapidement ses opérations vitales à n'importe quel moment durant les cinq années couvertes par le PSP si les besoins augmentent. Dix pour cent du budget seront consacrés aux initiatives relatives à la problématique femmes-hommes.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	344 885 182	360 983 392	284 577 747	234 819 186	171 382 290	1 396 647 797
2	2	28 200 956	35 389 286	41 917 012	42 264 272	46 845 147	194 616 672
	3	98 950 010	106 001 587	108 728 338	113 213 529	117 259 123	544 152 587
3	4	47 359 818	63 833 727	72 354 574	82 643 421	94 881 935	361 073 476
4	5	5 706 144	7 960 785	9 314 205	10 669 725	11 835 659	45 486 517
5	6	16 185 374	18 450 975	19 149 825	19 656 630	20 202 396	93 645 199
	7	2 066 198	2 520 255	2 607 842	2 485 076	2 383 870	12 063 241
Total		543 353 682	595 140 007	538 649 543	505 751 837	464 790 421	2 647 685 491

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation des ressources

169. Le PAM renforcera les partenariats existants et recherchera de nouveaux moyens de financement et de nouveaux donateurs, notamment des institutions financières, des organismes du secteur privé et des entités régionales. Il envisagera aussi la possibilité de mobiliser des fonds conjointement avec des partenaires des Nations Unies et renforcera ses partenariats stratégiques et techniques avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.

170. Un plan d'action pour les partenariats sera mis au point pour définir les domaines de collaboration du PAM et la stratégie de mobilisation des ressources. En cas de déficit de financement, le PAM accordera la priorité à l'assistance vitale, en se concentrant sur les personnes ayant le plus besoin d'une aide humanitaire, conformément à sa stratégie de hiérarchisation des priorités qui sera mise à jour régulièrement. Si le déficit de financement est grave, des mesures supplémentaires – comme la réduction du nombre de bénéficiaires ou des zones d'intervention géographique, le recours à d'autres modalités d'assistance, ou la suspension temporaire des activités – pourraient devoir être appliquées.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE TCHAD (2024–2028)

ODD 2: Faim zéro**Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes touchées par une crise ou un choc au Tchad, notamment les enfants d'âge scolaire, sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après la crise ou le choc en question

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les conditions de sécurité demeurent stables.

La situation politique est stable.

Des ressources sont disponibles.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Score de diversité alimentaire

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Taux d'achèvement des études

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Pourcentage d'articles de première nécessité auxquels les bénéficiaires peuvent accéder sur les marchés ciblés où le PAM intervient

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Taux de poursuite des études (par niveau)

Activités et produits

1. Fournir aux personnes touchées par une crise ou un choc un dispositif d'assistance alimentaire et nutritionnelle, comprenant notamment des mesures d'anticipation et un appui en faveur d'activités visant à renforcer l'autosuffisance (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.2 Les enfants scolarisés touchés par une crise reçoivent au titre de l'alimentation scolaire d'urgence une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels en situation d'urgence et leur permet de continuer de recevoir un enseignement (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les personnes touchées par une crise ou un choc reçoivent rapidement une assistance qui répond à leurs besoins essentiels et les aide à reconstituer leurs actifs pendant la crise ou le choc en question (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les personnes touchées par une crise ou un choc reçoivent rapidement une assistance qui répond à leurs besoins essentiels et les aide à reconstituer leurs actifs pendant la crise ou le choc en question (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les personnes touchées par une crise ou un choc reçoivent rapidement une assistance qui répond à leurs besoins essentiels et les aide à reconstituer leurs actifs pendant la crise ou le choc en question (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les personnes touchées par une crise ou un choc reçoivent rapidement une assistance qui répond à leurs besoins essentiels et les aide à reconstituer leurs actifs pendant la crise ou le choc en question (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.2 Les enfants scolarisés touchés par une crise reçoivent au titre de l'alimentation scolaire d'urgence une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels en situation d'urgence et leur permet de continuer de recevoir un enseignement (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.3 Les personnes vulnérables, notamment les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose reçoivent une aide nutritionnelle d'urgence conçue pour prévenir et traiter la malnutrition (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.3 Les personnes vulnérables, notamment les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose reçoivent une aide nutritionnelle d'urgence conçue pour prévenir et traiter la malnutrition (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.3 Les personnes vulnérables, notamment les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose reçoivent une aide nutritionnelle d'urgence conçue pour prévenir et traiter la malnutrition (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les personnes vulnérables menacées de malnutrition, notamment les enfants d'âge scolaire, sont mieux en mesure de contribuer au développement du capital humain du Tchad

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Les conditions de sécurité demeurent stables.
La situation politique est stable.
Des ressources sont disponibles.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Pourcentage d'enfants d'âge scolaire ayant atteint le score minimal de diversité alimentaire

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Taux de poursuite des études (par niveau)

Activités et produits

2. Fournir aux enfants vulnérables des repas scolaires nutritifs inclusifs qui reposent sur la production locale et la stimulent (1.5: Programmes en milieu scolaire)

2.1 Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1 Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1 Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1 Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1 Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1 Les enfants d'âge scolaire des zones ciblées, notamment les filles, reçoivent des aliments nutritifs adéquats liés à la production locale et bénéficient d'activités complémentaires de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui améliorent leur accès à l'éducation (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3. Fournir une assistance nutritionnelle aux personnes vulnérables des régions ciblées, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants âgés de 6 à 59 mois et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose, pour améliorer leur accès à des denrées alimentaires nutritives et la disponibilité de celles-ci (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

3.1 Les personnes exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et d'autres groupes vulnérables (comme les personnes vivant avec le VIH/sida ou la tuberculose) bénéficient en temps voulu de services de prévention de la malnutrition et de services nutritionnels connexes (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les personnes exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et d'autres groupes vulnérables (comme les personnes vivant avec le VIH/sida ou la tuberculose) bénéficient en temps voulu de services de prévention de la malnutrition et de services nutritionnels connexes (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les personnes exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et d'autres groupes vulnérables (comme les personnes vivant avec le VIH/sida ou la tuberculose) bénéficient en temps voulu de services de prévention de la malnutrition et de services nutritionnels connexes (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les personnes exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et d'autres groupes vulnérables (comme les personnes vivant avec le VIH/sida ou la tuberculose) bénéficient en temps voulu de services de prévention de la malnutrition et de services nutritionnels connexes (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.2 Les communautés bénéficient de l'augmentation des disponibilités d'aliments nutritifs enrichis ou fortifiés produits localement et y accèdent plus facilement, grâce à des activités de renforcement des capacités et de marketing social ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir la malnutrition (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.2 Les communautés bénéficient de l'augmentation des disponibilités d'aliments nutritifs enrichis ou fortifiés produits localement et y accèdent plus facilement, grâce à des activités de renforcement des capacités et de marketing social ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir la malnutrition (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.2 Les communautés bénéficient de l'augmentation des disponibilités d'aliments nutritifs enrichis ou fortifiés produits localement et y accèdent plus facilement, grâce à des activités de renforcement des capacités et de marketing social ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir la malnutrition (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.2 Les communautés bénéficient de l'augmentation des disponibilités d'aliments nutritifs enrichis ou fortifiés produits localement et y accèdent plus facilement, grâce à des activités de renforcement des capacités et de marketing social ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir la malnutrition (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.2 Les communautés bénéficient de l'augmentation des disponibilités d'aliments nutritifs enrichis ou fortifiés produits localement et y accèdent plus facilement, grâce à des activités de renforcement des capacités et de marketing social ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir la malnutrition (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Cible 3 de l'ODD: Productivité et revenus des petits exploitants

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les communautés en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les zones ciblées disposent de moyens d'existence améliorés et de systèmes alimentaires plus résilients

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

Les conditions de sécurité demeurent stables.
La situation politique est stable.
Des ressources sont disponibles.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Score de diversité alimentaire

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion de personnes participant à des activités rémunératrices à la suite de formations de développement des compétences

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Score évaluant les capacités de résilience

Indice d'exposition aux chocs

Activités et produits

4. Fournir aux personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle un dispositif intégré d'activités d'appui aux moyens d'existence, visant notamment à renforcer le pouvoir d'action des femmes (1.7: Acquisition de compétences et création de moyens d'existence au niveau des individus et des ménages)

4.1 Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les groupes touchés par une crise et les communautés d'accueil, bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et d'actifs intégrés améliorés qui renforcent leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à d'autres facteurs de perturbation (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

4.1 Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les groupes touchés par une crise et les communautés d'accueil, bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et d'actifs intégrés améliorés qui renforcent leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à d'autres facteurs de perturbation (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

4.1 Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les groupes touchés par une crise et les communautés d'accueil, bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et d'actifs intégrés améliorés qui renforcent leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à d'autres facteurs de perturbation (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

4.1 Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les groupes touchés par une crise et les communautés d'accueil, bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et d'actifs intégrés améliorés qui renforcent leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à d'autres facteurs de perturbation (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

4.1 Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les groupes touchés par une crise et les communautés d'accueil, bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et d'actifs intégrés améliorés qui renforcent leur résilience face aux chocs d'origine climatique et à d'autres facteurs de perturbation (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

4.2 Les petits exploitants vulnérables et d'autres acteurs des systèmes alimentaires disposent de meilleures capacités techniques pour renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs moyens d'existence, l'égalité femmes hommes et l'accès aux marchés (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

4.2 Les petits exploitants vulnérables et d'autres acteurs des systèmes alimentaires disposent de meilleures capacités techniques pour renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs moyens d'existence, l'égalité femmes hommes et l'accès aux marchés (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

4.2 Les petits exploitants vulnérables et d'autres acteurs des systèmes alimentaires disposent de meilleures capacités techniques pour renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs moyens d'existence, l'égalité femmes hommes et l'accès aux marchés (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

4.2 Les petits exploitants vulnérables et d'autres acteurs des systèmes alimentaires disposent de meilleures capacités techniques pour renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs moyens d'existence, l'égalité femmes hommes et l'accès aux marchés (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités**

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les institutions locales et nationales du Tchad disposent de systèmes renforcés et de capacités accrues pour mettre en œuvre les politiques et les programmes, notamment un système de protection sociale réactif face aux chocs

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient
compte de
la
nutrition-

Hypothèses

Les conditions de sécurité demeurent stables.

La situation politique est stable.

Des ressources sont disponibles.

L'environnement est propice à la collaboration avec les institutions nationales.

Indicateurs d'effet direct

Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Stratégie de transition pour les programmes ou d'autres composantes système contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre intégralement par des parties prenantes nationales et le PAM

Activités et produits

5. Fournir une assistance technique et renforcer les capacités des institutions nationales pour leur permettre d'élaborer des systèmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de protection sociale et d'alerte rapide qui soient efficaces et tiennent compte de la problématique femmes hommes (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

5.1 Les institutions nationales et locales disposent de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation aux situations d'urgence et des systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, dans l'intérêt des personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

5.2 Le Gouvernement et d'autres acteurs de la sécurité alimentaire et de la protection sociale ont accès à des systèmes d'information solides sur la sécurité alimentaire et à des mécanismes de coordination intersectoriels qui renforcent l'efficacité et la transparence des institutions et des programmes dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation aux situations d'urgence et de la protection sociale réactive face aux chocs (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

5.3 Les acteurs gouvernementaux disposent de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale réactifs face aux chocs qui contribuent efficacement à remédier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à la vulnérabilité des personnes les plus à risque, et en et assurer le suivi (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

5.3 Les acteurs gouvernementaux disposent de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale réactifs face aux chocs qui contribuent efficacement à remédier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à la vulnérabilité des personnes les plus à risque, et en et assurer le suivi (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Les acteurs gouvernementaux et les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont accès toute l'année à des services communs et aux régions ciblées par les programmes d'assistance

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les conditions de sécurité demeurent stables.
La situation politique est stable.
Des ressources sont disponibles.
L'environnement est propice à la prestation de services

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**6. Mettre les services de l'UNHAS à la disposition des partenaires pour permettre à ces derniers d'accéder aux sites des opérations humanitaires (2.3: Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies)**

6.1 Les partenaires de l'action humanitaire bénéficient des services de l'UNHAS pour que l'aide humanitaire soit livrée en quantité suffisante et en temps voulu aux populations touchées nécessitant une assistance vitale (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

7. Fournir aux partenaires des services portant sur la chaîne d'approvisionnement, les technologies de l'information et de la communication, la gestion et autres, à l'appui d'interventions humanitaires efficaces et efficaces (2.4: Services à la demande)

7.1 Les acteurs gouvernementaux ainsi que les partenaires du développement et de l'action humanitaire bénéficient en temps voulu de services adaptés dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion et de la logistique, qui améliorent l'assistance fournie aux populations ciblées touchées par des crises (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score du bureau de pays pour ce qui est de répondre aux normes en matière de détermination et de recueil de données sur l'analyse des conflits et les risques associés à la prise en compte des conflits, et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro**CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score du bureau de pays pour ce qui est de répondre aux normes en matière de détermination et de recueil de données sur l'analyse des conflits et les risques associés à la prise en compte des conflits, et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation

CC.2. Obligation redditionnelle**Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)									
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1.1, 1.2, 1.3	1 (transferts de type monétaire, produits alimentaires, renforcement des capacités)	Garçons	789 765	718 999	606 113	538 194	438 535	789 765
			Filles	813 479	740 225	623 368	553 071	450 069	813 479
			Hommes	402 634	366 421	309 813	274 855	222 948	402 634
			Femmes	456 159	410 573	345 739	306 625	248 515	456 159
			Total	2 462 037	2 236 218	1 885 033	1 672 745	1 360 067	2 462 037
2	2.1	2 (transferts de type monétaire, produits alimentaires, renforcement des capacités)	Garçons	238 841	238 841	282 663	282 662	315 000	315 000
			Filles	178 334	178 334	212 215	212 216	235 200	235 200
			Hommes	1 573	1 573	1 957	1 957	2 075	2 075
			Femmes	1 612	1 612	2 005	2 005	2 125	2 125
			Total	420 360	420 360	498 840	498 840	554 400	554 400
	3.1, 3.2	3 (transferts de type monétaire, produits alimentaires, renforcement des capacités)	Garçons	418 200	351 700	301 800	273 300	257 700	418 200
			Filles	427 800	361 300	310 200	281 700	267 800	427 800
			Hommes	-	-	-	-	-	-
			Femmes	209 500	232 850	237 750	253 950	256 350	256 350
			Total	1 055 500	945 850	849 750	808 950	781 850	1 055 500

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)									
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total
3	4.1, 4.2	4 (transferts de type monétaire, produits alimentaires, renforcement des capacités)	Garçons	123 360	135 698	156 054	179 460	206 376	206 376
			Filles	127 215	139 938	160 930	185 069	212 827	212 827
			Hommes	65 535	72 089	82 902	95 339	109 637	109 637
			Femmes	69 390	76 325	87 776	100 946	116 088	116 088
			Total	385 500	424 050	487 662	560 814	644 928	644 928
4	5.3	5 (transferts de type monétaire)	Garçons	9 600	12 800	16 000	19 200	22 400	22 400
			Filles	9 900	13 200	16 500	19 800	23 100	23 100
			Hommes	5 100	6 800	8 500	10 200	11 900	11 900
			Femmes	5 400	7 200	9 000	10 800	12 600	12 600
			Total	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	70 000
Total (hors chevauchement)				4 353 397	4 066 478	3 771 285	3 601 349	3 411 245	4 786 865

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ																			
Effet direct 1 du plan stratégique de pays																			
Activité 1																			
Type de bénéficiaires	Crises soudaines	Crises soudaines	Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays (distribution générale de vivres)	Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays, personnes vivant avec le VIH (distribution générale de vivres)	Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays - (activités 3A)	Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays (activités 3A)	Élèves (sur site)	Élèves (rations à emporter)	Élèves (incitation pour les filles du secondaire)	Élèves (bourses d'excellence pour les filles)	Paiement des cuisiniers	Femmes enceintes ou allaitantes (prévention)	Enfants de 6 à 23 mois (prévention)	Femmes enceintes ou allaitantes (traitement)	Enfants de 6 à 59 mois (traitement)	Personnes en situation d'insécurité alimentaire saisonnière (distribution générale de vivres)	Personnes en situation d'insécurité alimentaire saisonnière (distribution générale de vivres)	Prévention pendant la période de soudure - Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Prévention pendant la période de soudure - enfants âgés de 6 à 23 mois
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Les deux	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires
Céréales	420	-	420	-	420	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	420	-	-	-
Légumes secs	120	-	120	-	120	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	120	-	-	-
Huile	30	-	30	-	30	-	15	-	-	-	-	25	-	25	-	30	-	25	-
Sel	5	-	5	-	5	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-
Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Super Cereal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	-	200	-	-	-	200	-
Super Cereal Plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100*	200	200	-	-	-	200
Plumpy'Sup	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	-	-
Plumpy'Doz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	50
Total kcal/jour	2 098	2 098	2 098	-	2 098	-	726	726	-	-	-	984	281	787	535	2 098	2 098	973	535
% de kcal d'origine protéique	15,1	-	15,1	-	15,1	-	12,4	-	-	-	-	12,6	8,6	16,6	10,5	15,1	15,1	12,6	10,5
Transferts de type monétaire		0,515 ^a		0,515 ^a		0,480 ^b		0,322 ^b	58,00	38,6	1,450 ^b	0,412	-	-	-	-	0,515 ^a	-	-
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	360	360	360	360	180	180	180	180	180	360	360	180	90	90	90	90	90

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ (suite)												
	Effet direct 2 du plan stratégique de pays						Effet direct 3 du plan stratégique de pays					
	Activité 2						Activité 3				Activité 4	
Type de bénéficiaires	Élèves (sur place)	Élèves (alimentation scolaire utilisant la production locale)	Élèves (rations à emporter)	Élèves (incitation pour les filles du secondaire)	Élèves (bourses d'excellence pour les filles)	Cuisiniers (espèces contre travail)	Femmes enceintes ou allaitantes (prévention)	Enfants de 6 à 23 mois (prévention)	Femmes enceintes ou allaitantes (traitement)	Enfants de 6 à 59 mois (traitement)	Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays (activités 3A)	Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays (activités 3A)
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Les deux	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Céréales	150	-	-	-	-	-		-		-	-	-
Légumes secs	25	-	-	-	-	-		-		-	-	-
Huile	15	-	-	-	-	-	25	-	25	-	-	-
Sel	3	-	-	-	-	-		-		-	-	-
Sucre	-	-	-	-	-	-		-		-	-	-
Super Cereal	-	-	-	-	-	-	200	-	200	-	-	-
Super Cereal Plus	-	-	-	-	-	-		100*	200	-	-	-
Micronutriments en poudre								1				
Plumpy'Sup	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-
Plumpy'Doz	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	-
Total kcal/jour	726	-	726	-	-	-	984	281	787	535	-	-
% de kcal d'origine protéique	12,4	-	12,4	-	-	-	12,6	8,6	16,6	10,5	-	-
Transferts de type monétaire	-	0,29	0,322 ^b	58,00 ^b	38,6 ^b	1,450 ^c	0,412 ^c				-	0,480 ^c
Nombre de jours d'alimentation par an	180	180	180	180	180	180	360	360	180	90	-	180

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ (suite)				
Effet direct 4 du plan stratégique de pays				
Activité 5				
Type de bénéficiaires	Protection sociale	Protection sociale	Protection sociale - période de soudure	Protection sociale - période de soudure
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Céréales	-	-	-	-
Légumes secs	-	-	-	-
Huile	-	-	-	-
Sel	-	-	-	-
Sucre	-	-	-	-
Super Cereal	-	-	-	-
Super Cereal Plus	-	-	-	-
Plumpy'Sup	-	-	-	-
Plumpy'Doz	-	-	-	-
Total kcal/jour	-	567	-	2 098
% de kcal d'origine protéique	-	9,7	-	15,1
Transferts de type monétaire	-	0,161	-	0,515 ^a
Nombre de jours d'alimentation par an	-	270	-	90

Abréviation: 3A = assistance alimentaire pour la création d'actifs.

^a Sur la base du panier de dépenses minimum.

^b Les incitations visant à encourager l'assiduité scolaire des filles sont remises une fois par an.

^c Mesures d'incitation visant à encourager l'assiduité scolaire, le travail et les examens de santé prénatals et postnatals.

^d Utilisés pour enrichir les aliments produits localement.

* Super Cereal Plus inclus comme substitut à Plumpy'Doz en cas de pénurie.

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	233 475	118 592 328
Légumes secs	58 860	36 505 686
Huile et matières grasses	21 817	30 260 042
Aliments composés et mélanges	93 234	215 899 435
Autres	3 369	1 703 560
Total (produits alimentaires)	410 756	402 961 050
Transferts de type monétaire		1 149 066 992
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	410 756	1 552 028 042

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS, PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)						
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 3 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	
Domaine d'action privilégié	intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	intervention face à une crise	
Transferts	1 185 490 374	614 726 150	300 141 294	35 576 415	92 208 078	2 228 142 312
Mise en œuvre	93 363 478	61 102 457	30 045 377	6 018 012	5 217 540	195 746 864
Coûts d'appui directs ajustés	32 552 531	17 851 449	8 849 456	1 115 917	2 567 387	62 936 741
Total partiel	1 311 406 383	693 680 056	339 036 128	42 710 345	99 993 006	2 486 825 917
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	85 241 415	45 089 204	22 037 348	2 776 172	5 715 435	160 859 574
Total	1 396 647 797	738 769 260	361 073 476	45 486 517	105 708 440	2 647 685 491

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PSP	plan stratégique de pays
SABER-SF	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation appliquée à l'alimentation scolaire
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance